

*L'excédant d'acres de terres occupées sur la superficie dans quelques districts.*

La raison et la signification en sont expliquées dans l'introduction du troisième volume, où il est dit : " Il y a exception lorsque les habitants des villes et des villages occupent et exploitent des terres situées en dehors des limites de telles localités, et sur lesquelles personne ne réside. Il arrive souvent, dans les anciens villages et les cantons établis depuis longtemps, qu'une partie des terres occupées s'étende au-delà des limites du village ou du canton." C'est très simple ; on fait suivre aux acres occupés la personne de leurs occupants et ils sont enregistrés dans le même district, sans distinction de limites municipales ; cela arrive dans les endroits où il y a des communes, des parterres d'agrément et des fermes occupés par des compagnies ou des habitants d'un district, surtout si leur superficie n'est pas considérable. C'est pour la même raison que des produits sont enregistrés dans des districts étrangers à leur production. Ainsi, par exemple, de la morue et des fourrures sont enregistrées dans un district très éloigné des eaux et des forêts d'où elles viennent : cela signifie simplement que ces articles ont été inscrits au seul endroit où il était possible d'en constater l'existence, sans courir le risque de les attribuer erronément à un autre district. La seule alternative qui restait était de les y porter ou de les omettre des rapports. On a pris grand soin de ne pas les inscrire en double. Ce n'est pas une question de chiffres, mais une question de savoir comment procéder dans des circonstances particulières.

Indépendamment de tout cela, il ne faut pas perdre de vue que les superficies données dans le premier volume sont le résultat de mesurages géographiques, tandis que les superficies des exploitations, données dans le troisième volume, ont été fournies par les propriétaires eux-mêmes. Par conséquent, supposer que ces chiffres devraient concorder d'une manière précise serait commettre une rare naïveté, pour ne pas dire plus.

Donc l'erreur, la fausseté, ou quel que soit le nom qu'on lui donne, n'est pas imputable au Recensement, mais bien à ceux qui l'attaquent.

*Il y a des industries qui ne sont pas du tout mentionnées dans quelques districts.*

Il y a, naturellement, des districts qui ne comptent pas plusieurs industries. Ne tenant pas compte de ce fait, les critiques confondent la fabrique avec le magasin, les industries qui font changer de forme à la matière première et l'opération commerciale qui écoule les produits. Dans d'autres cas, les industries ne sont pas spécialement dénommées pour la raison que l'introduction du troisième volume explique comme suit : " La division du travail n'est pas aussi minutieuse ici qu'elle l'est dans les sociétés plus anciennes et plus peuplées, et c'est ainsi que l'on trouve groupées ensemble différentes industries sous le nom de moulin à carder et à bardeaux, moulin à farine et à carder, etc., etc. Il a été impossible de les séparer, mais elles ont été présentées sous le titre de l'industrie qui paraissait la plus importante." Ceci est simple et raisonnable, et a été imprimé avant qu'aucune observation soit venue de l'extérieur.

S'appuyant sur une erreur de ce genre, un journal de cette ville a fait observer, avec indignation, que le Recensement ne mentionnait pas les scieries de douves qui existent dans le comté de Lambton. Le fait est que la préparation des douves, en ce pays comme dans plusieurs autres, entre dans les deux industries désignées sous le titre de scieries et de tonnellerie ; et une preuve que l'industrie de la fabrication des douves n'a pas été omise, en ce qui concerne le comté de Lambton, c'est qu'on a mis au crédit de ce comté 1,741,000 douves comme produits de la forêt.

Si on veut se convaincre davantage des erreurs dans lesquelles sont tombés ceux qui attaquent le Recensement, on n'a qu'à lire les commentaires de ce journal au sujet de l'industrie dont il est ici question. " L'industrie des douves, dit-il, est une des plus importantes que nous ayons dans le pays : elle emploie au moins 1,000 hommes."